

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.111

Désignation des représentants de GrandAngoulême au Syndicat du Bassin des rivières de l'Angoumois (SyBRA)

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.111**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT DU BASSIN DES RIVIERES DE L'ANGOUMOIS (SYBRA)

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI), GrandAngoulême « s'est substitué » aux communes membres du SyBRA (Syndicat du Bassin des rivières de l'Angoumois), depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'établissement public d'aménagement de gestion des eaux (EPAGE) SyBRA, est administré par un comité composé de 28 délégués répartis comme suit :

EPCI à fiscalité propre	Surface BV (km²)	Elus titulaires	Représentation en %
GrandAngoulême	565,27	14	50,00
Grand Cognac	99,72	5	17,86
Rouillacais	104,32	5	17,86
Cœur de Charente	71,22	2	7,14
Lavalette Tude Drone	60,42	2	7,14
ToTal	900,95	28	100,00

Il convient donc de procéder à la désignation de 14 titulaires et 14 suppléants au SyBRA.

Pour ces désignations, l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, les représentants de GrandAngoulême sont élus par l'organe délibérant au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Toutefois, en application de l'article L5711-1 visé ci-dessus, l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER 14 titulaires et 14 suppléants ou suppléantes pour représenter GrandAngoulême au comité syndical du SyBRA.

TITULAIRES	
Mélanie ADAM	Sers
Thierry CHARBONNEAU	Roulet-Saint-Estèphe
Anthony DOUET	Dirac
Jacky BONNET	La Couronne
Lionel VERRIERE	Ruelle sur Touvre
Francis LAURENT	Mornac
Christian CUISINIER	Mouthiers sur Boême
Jean-Christophe CARDAILLAC	Nersac
David MERCIER	Saint-Yrieix
Mathieu LABROUSSE	Fléac
Thierry HUREAU	Vouzan
Dominique LACOMBE	Marsac
Gaëlle MENARD	Gond-Pontouvre
Christophe ROUGIER	Touvre

SUPPLEANTS	
Pascal MONIER	Angoulême
Philippe MARCOMBE	Asnières sur Nouère
Dominique GAUTREAU	Angoulême
Bertrand VARAGNAC	Asnières sur Nouère
Franck INGREMEAU	Dirac
Dominique LASNIER	La Couronne
Pascal BUCHEMEYER	Soyaux
Patricia ROUSSEAU	Torsac
Pierre LEGER	Vouzan
Elodie PAULAIS	Marsac
Daniel ROUHIER	Brie
José POIRIER	Puymoyen
Michel GOMEZ	Gond-Pontouvre
Marcel VIGNAUD	Saint-Saturnin

Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 3
Non votant : 0

Service de l'Enregistrement - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260507-2026_04_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Notification : 07/05/2026

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**